

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question des dettes européennes. Leur annulation est indispensable à la résurrection économique du monde, dit la presse anglaise. — La crise ouvrière britannique. — La question irlandaise. — La S. D. N. et la Silésie. — L'offensive espagnole.

La question des dettes européennes enverra les anglo-américains fait, actuellement, l'objet de nombreux commentaires dans la presse britannique.

On sait que l'Angleterre doit aux Etats-Unis plus de 850 millions de livres sterling, mais les nations européennes doivent, d'autre part, à l'Angleterre, 1 milliard 786 millions de livres sterling. C'est un joli denier, la livre valant de 50 à 100 francs selon le change des divers pays. Dans ce total, la part de la France est de 557 millions de livres, soit bien près de trente milliards... auxquels il faut ajouter ce que nous devons aux Etats-Unis !

En Amérique comme en Angleterre, des esprits sérieux envisagent la nécessité d'annuler ces dettes, seul moyen, dit-on, de rétablir l'équilibre mondial.

Toutes les nations souffrent d'une crise économique insoluble. « Les tensions difficiles continueront partout, écrit *The Outlook*, tant que le commerce ne renaitra pas, et le commerce ne peut pas renaitre tant que les changes ne seront pas stabilisés. Mais le problème des changes est tout d'abord le problème des dettes de guerre, qu'on les appelle indemnités ou prêts amicaux.

La plupart de ces dettes de guerre ne peuvent pas être payées. A part le cas spécial de la Russie, l'Allemagne ne peut payer ni la France, ni l'Italie, ni nous ; sans les réparations allemandes, la France et l'Italie ne peuvent pas nous payer ; sans l'argent que la France et l'Italie, pour ne pas dire l'Allemagne, doivent à l'Angleterre, nous ne pouvons pas payer les Etats-Unis. Heureuse Amérique ! Dans son giron, se déverse l'or du monde entier, toutes les nations sont ses débiteurs. Ce fut le rêve de ses hommes d'affaires, de ses grands financiers, pendant le « boom » qui suivit l'armistice ; maintenant, ses usines sont arrêtées, et six millions de chômeurs meurent de faim dans ses villes.

L'Amérique ne peut espérer sortir de cette crise qu'en abandonnant la plus grosse partie de sa créance sur l'Europe. A son tour l'Angleterre devra suivre l'exemple. Alors seulement les changes se stabiliseront et le commerce mondial pourra renaitre. Aucune autre solution ne paraît possible.

D'autres journaux, le *Nottingham Guardian* en particulier, défendent la même thèse et souhaitent que la question soit amicalement amorcée à la Conférence de Washington.

Ce n'est pas par un ajournement indéfini, en effet, qu'on peut espérer résoudre l'angoissant problème de la résurrection économique mondiale.

L'Angleterre s'emploiera certainement de son mieux à faire naître cette discussion. Il y a urgence pour elle à améliorer la situation économique et ouvrière du pays qui est particulièrement critique.

Les recettes des douanes baissent et sont en déficit, ce qui dénote un marasme économique érosant.

D'autres faits confirment cette pénible constatation. Le chômage grandit. Il n'y a pas moins d'un million et demi de chômeurs chez nos voisins. C'est particulièrement angoissant à l'approche de l'hiver !

Si l'on en croit la presse britannique, c'est la « bureaucratie » qui est en partie responsable de cette situation. On n'a voulu écouter ni les économistes, ni les financiers, ni les industriels, ni les commerçants. Des grèves sont venues qui auraient pu être évitées, et celle des mineurs, surtout, a provoqué des désastres qui pèseront longtemps sur l'état industriel et commercial du pays.

« Le gouvernement, écrit le correspondant des *Debats*, sent aujourd'hui toute sa responsabilité et il s'efforce maintenant, non de réparer ses erreurs, ce qui est impossible, mais d'en atténuer autant qu'il se pourra les désastreuses conséquences. »

Nous devons souhaiter qu'il puisse réussir ; c'est d'un intérêt universel, car tout se tient aujourd'hui dans le monde déséquilibré et la reprise des affaires sera générale ou elle ne sera pas.

Puisse la Conférence de Washington faciliter la solution en s'efforçant de résoudre le problème capital des changes.

La Conférence prévue pour la discussion de la question irlandaise se tient actuellement à Londres.

L'opinion générale, dans les deux Iles, est qu'il faut arriver à une solution acceptable qui permette le retour à la paix intérieure. Le vent est à la conciliation et à la réconciliation.

Mais Lloyd George peut-il « trahir » le gouvernement britannique, en allant jusqu'à accepter la sécession de l'Ile ? Une république indépendante de l'Irlande compromettrait la sécurité britannique, l'Angleterre ne pouvant être maîtresse des mers, autour de ses côtes, que si elle a la haute main sur les ports irlandais.

D'autre part, une rupture des pourparlers rallumerait la guerre civile qui achèverait la ruine de l'Irlande.

Quels sont les plénipotentiaires actuels qui voudraient assumer cette responsabilité ?

Cette condition d'indépendance écartée, l'accord semble inévitable. Le pays, écrit le *Daily Express* « est reconnaissant au Premier Ministre pour l'habileté patiente avec laquelle il a amené les longs préliminaires jusqu'à une conclusion. Nous espérons qu'il poursuivra maintenant sa tâche de réconciliation et d'apaisement dans la salle de la Conférence avec la même persistance, la même volonté et autant de succès. »

C'est le souhait de toute l'Europe.

La décision de la S. D. N. pour le partage de la Silésie est arrêtée. Mais on ne la connaît officiellement que demain ou samedi. Les pays intéressés font preuve d'une nervosité qui permet quelque inquiétude sur l'application de la sentence.

L'Allemagne — qui intriguait à Londres, dit-on ! — prépare la résistance. Des réunions dans les centres intéressés proposent de faire sauter les mines et les usines devant passer à la Pologne, car la sentence, conforme à l'équité, attribue à la Pologne une partie du district industriel.

Toutes ces manifestations avaient probablement pour but d'intimider la S. D. N. Cette dernière, indifférente aux manœuvres, a préparé un arrêt sans faiblesse. Si elle n'était pas parvenue, dit *l'Ere Nouvelle*, « à demeurer maîtresse de ses décisions, elle n'aurait pas compromis seulement son développement et son avenir, elle aurait menacé jusqu'à son existence même. »

Si la Prusse est bien inspirée, elle cessera maintenant la comédie de la résistance et de l'indignation ; dans son intérêt elle s'inclinera devant une décision impartiale qui doit contribuer à consolider la paix européenne.

Contrairement à l'avis du journal espagnol que nous citons récemment, le général Berenguer vient de marquer un succès important. Ses troupes se sont emparées des pics élevés du Gourougou, ce qui dégage totalement la place de Melilla.

La nouvelle a été accueillie en Espagne par des manifestations de joie parce qu'on estime que cette victoire marque la fin d'un cauchemar. Il paraît impossible, désormais, que les Rifains puissent opposer une résistance sérieuse. Il est donc permis de croire que les soumissions des tribus, déjà nombreuses, vont se précipiter... à moins que les rebelles ne se soient puissamment fortifiés sur leur deuxième ligne de défense.

De toutes manières, cependant, l'horizon espagnol s'est fortement éclairci.

A. C.

INFORMATIONS

L'Allemagne ajournerait ses paiements ?

Le correspondant à Berlin du *Daily Telegraph* télégraphie :

Le bruit court avec persistance que les prochains paiements des réparations par l'Allemagne seront ajournés pour une période de trois

ans. Des intérêts britanniques, dit-on, influencent un mouvement dans ce sens, et ces intérêts gagnent du terrain dans leurs efforts pour concilier le sentiment français avec cette mesure.

Une organisation allemande préparait la revanche

La *Flandre Libre* a reçu d'Allemagne la nouvelle que la sûreté militaire vient d'arrêter à Crefeld 31 officiers de l'ancienne armée allemande, au moment où ils se disposaient à tenir une réunion secrète dans un hôtel de la ville.

Parmi les officiers arrêtés, qui tous font partie de la *falkensteineverein*, se trouvent le général Morehott, domicilié à Coblenze, et un général de la Reichswehr actuelle. Tous ont été écroués à la prison militaire.

A la suite de ces arrestations, des perquisitions ont été opérées qui ont amené la découverte de documents du plus haut intérêt sur l'organisation de revanche qui existe en Rhénanie. On a trouvé également des munitions, des armes blanches et des grenades.

Au Maroc français

Une harka de plus de 1.500 guerriers s'est jetée, le 5 octobre, à l'assaut de notre position de Mizguy. Malgré la soudaineté de cette attaque et l'infériorité numérique des défenseurs, l'ennemi était repoussé avec de grosses pertes, laissant cent tués. Du côté français, les pertes sont légères : 2 gommiers tués.

Le rapatriement des prisonniers français d'Asie-Mineure

Une émouvante cérémonie a eu lieu à bord du transport « Vinh-Long », qui va rapatrier 103 blessés et mutilés, anciens prisonniers, mis en liberté par les kémalistes. Le général Gouraud les a visités longuement et leur a remis différentes décorations, rubans de médailles militaires et de Croix de guerre. Il a, en outre, offert à chacun un cadeau.

L'amiral Grandelément et de nombreux officiers assistaient à un banquet qui suivit.

La répression dans les Indes

Dans la région de Malabar, les tribunaux ont déjà prononcé 1.634 condamnations à deux ans de prison, 376 peines variant de deux à vingt mois de prison, et 19 acquittements.

Les dettes de guerre interalliées

Le conseil de la Chambre de commerce de Manchester a adopté, une résolution insistant près du gouvernement britannique sur l'intérêt qu'il y aurait à s'efforcer d'arranger l'annulation ou la remise des dettes interalliées provenant de la guerre.

Il déclare que cette mesure constituerait un des moyens les plus pratiques d'améliorer la situation chaotique des changes étrangers, qui est largement responsable du marasme commercial et du chômage forcé.

Les souverains belges au Maroc

Au cours de la réception solennelle offerte par le sultan aux souverains belges, Foulay-Youssef a prié la reine d'accepter la médaille militaire chérifienne, qui, depuis sa création, n'a jamais été donnée que pour des services de guerre qualifiés et qui à ce titre, revenait si justement à la souveraine.

Il est à noter que c'est la première fois, si haut qu'on remonte, qu'un souverain est reçu par le sultan du Maroc, lesquels, jadis se bornaient à les faire saluer à leur passage à Tanger. Aussi le sultan s'est-il montré particulièrement satisfait que cette visite d'un chef d'Etat ait été celle des souverains belges et il leur a témoigné dans les termes les plus chaleureux son admiration pour leurs personnes et pour leur peuple.

Fin de la grève du textile

La grève qui avait éclaté dans l'industrie textile est complètement terminée. Toutes les usines ont repris le travail. Cette grève, qui a duré 31 jours, a fait perdre plus de deux millions et demi de salaires.

Violent incendie à Arcachon

Un important incendie s'est déclaré au centre d'un pâté de maisons compris entre les rues des Trois-Bornes, des Pilotes, du Casino et du cours Tartas à Arcachon. Le feu a pris naissance dans un dépôt de bois et charbons, propriété de M. Castaing. Activé par un vent assez violent, il a pris rapidement d'importantes proportions.

Les pertes sont très importantes. De nombreux ménages sont sans abri.

Tirages Financiers

Fonciers 1903
Le numéro à 19.653 est remboursé par 100.000 francs. Le numéro 138.108 est remboursé par 30.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

AMÉNAGEMENTS & NETTOYAGE !

Sous le titre « A l'Hôtel de Ville » notre excellent confrère Gau, annonce dans la *Dépêche* que d'importantes modifications sont actuellement en voie de réalisation à l'Hôtel de Ville de Cahors.

« L'ancienne salle du conseil municipal va, dit-il, être transformée et servira de bureaux aux employés de la mairie. Tous les services pourront être réunis dans ce local, clair, commode et bien aménagé. Les personnes qui ont à faire à l'Hôtel de Ville n'éprouveront plus, grâce à cette opportune réforme, aucune perte de temps et n'auront plus à courir d'un bureau à l'autre.

« La salle du 2^e étage, où siégeait naguère le ravitaillement municipal, devenue libre, servira de salle de réunion pour les sociétés de la ville. Cette pièce est propre, aérée et spacieuse et se prête admirablement à l'usage qu'on lui affecte. »

C'est très bien : nous approuvons ces modifications. Nous ne les approuverions pas, ce serait, n'est-ce pas, le même prix. On les ferait quand même. Ce serait même une raison pour qu'on les fit plus tôt.

Au surplus, un aménagement nouveau des locaux de la mairie ne saurait déplaire à personne.

Mais ce qui plairait aussi à tous ceux qui passent sous la voûte sombre de l'Hôtel de Ville, rue Fondue-Basse, c'est le nettoyage des locaux qui se trouvent dans cette rue.

Asile de nuit, cabinet particulier (!), violon et granges sont dans le même état aussi lamentable qu'ils l'étaient il y a 35 ans, au moins si non plus !

Quand on passe dans le couloir de l'Hôtel de Ville, rue Fondue-Basse, et que les portes de ces... salles spéciales sont ouvertes, on se demande s'il est vrai que ce soit la maison commune, le siège du Premier de la ville.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que ces réflexions ont été faites : il y a bien quelques 20 ans déjà, qu'on parlait de ce lamentable état de lieux.

Mais comme aujourd'hui, notre excellent confrère Gau annonce que l'Hôtel de Ville va être rajourné, rafraîchi, il nous a semblé qu'il nous était permis de rappeler que dans cet Hôtel de Ville s'imposaient des améliorations, des nettoyages... oh ! matériellement, entendons-nous dire ! Homni qui penserait autrement !

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée aux soldats du 7^e dont les noms suivent :

Hamon, Barbe, caporaux, Dubois, soldat.

Promotion

Notre compatriote M. Bernard Lacaze, élève à l'Ecole Polytechnique, sous-lieutenant d'artillerie est promu au grade de lieutenant.

Enregistrement

M. Roudayre, receveur de l'enregistrement de 4^e classe à Luzech, est élevé à la 3^e classe. Félicitations.

Justice de paix

Notre compatriote M. Cabrit, principal clerc d'avoué rhez M^r Méric à Cahors, est nommé juge de paix et président de la 2^e commission cantonale de constatation et d'évaluation des dommages de guerre du canton d'Anzy-le-Château à Mars-en-Laonnois.

Nos félicitations au nouveau magistrat.

Planteurs de tabac

Dimanche, les planteurs de tabac du canton de Lalinde (Dordogne) se sont réunis pour désigner les membres de la Commission de fixation des prix des tabacs.

M. Couderc, le sympathique propriétaire des Masséries, a été élu membre suppléant.

Voici la liste des candidats experts désignés par la réunion de la Fédération du 9 octobre 1921 :

1^{re} commission. — Ayrat, à Larnagol, et Cossé, à Cahors, titulaires ; Jouffreau, à Prayssac, et Couderc, à Saint-Géry, suppléants.

2^e commission. — Conquet, à Larroque-des-Ares, et Conquet à Tour-de-Faure, titulaires ; Feyret, à Lamadeleine, et Bastide, à Boissières, suppléants.

3^e commission. — Marcenac, à Marcihaac, et Cabarro, à Arcambal, titulaires ; Alazard, à Caillac, et Bastide, à Labadie, suppléants.

Commission de Souillac. — Gouygu, à Strenquels, et Gineste, à Salviac, titulaires ; Gibert, à Gourdon, et Lautard, à St-Germain, suppléants.

L'élection aura lieu le 16 octobre courant.

Association agricole

Suivant procès-verbal en date du 23 août 1921, les propriétaires intéressés à la réfection du chemin rural de Teyssieu à Manaval, réunis à la Mairie de Teyssieu, se sont constitués en Association Syndicale pour l'exécution des travaux susvisés.

Par arrêté préfectoral, la dite association a été autorisée.

Destruction des sangliers

A partir du 1^{er} septembre 1921, les primes allouées pour la destruction des sangliers sont de 20 fr. pour les carcasses pesant de 3 à 15 kilos pleins ou vides et de 10 fr. pour les petits maresseaux de moins de 3 kilos.

Retraites ouvrières

A la suite du concours pour l'emploi de commis des services des retraites des préfectures, concours qui a eu lieu le 26 septembre, ont été reçus Mlle Labarthe et M. Berhier, du bureau de Cahors. Félicitations.

Brevet élémentaire

Sont reçus au Brevet élémentaire (2^e session).

Aspirants : MM. Laroche, de l'école privée de Gramat ; Ségala, de l'E. P. S. de Luzech.

Aspirantes : Mlles Fauge, Laperge, Sasmayoux, du lycée de jeunes filles de Cahors.

Mlles Alessandrie, Fayret, de l'institut Jeanne d'Arc à Cahors.

Mlles Arnaudet, Barrafitte, Causanel, de l'Ecole de la rue des Soubirous, à Cahors.

Mlles Bergognoux, Déjammes, Lagrange, Larrive, de l'E. P. S. de St-Céré.

Mlles Courdès, Célaric, de l'E. P. S. de Gourdon ; Feyt, de Gramat ; Fournié Lucienne, de Gourdon ; Fournié Yvonne, de Cahors ; Granouilhaac, de Puybrun ; Bonneval, de Cahors ; Destrunel, de Montet-et-Bouzal ; Larduranti, de Frayssinet-le-Gélat ; Labarrère, de l'école privée de Martel ; Marty, de Pinsac ; Mayaudon de Gourdon ; Vergnes, de Salviac.

Ecole primaire supérieure

Mlle Marche, professeure à l'Ecole supérieure de Gourdon est nommée à l'Ecole supérieure de Bazas (Gironde).

Mlle Picaud, institutrice à Albiac, pourvue de la 1^{re} partie du C. A. au professorat des Ecoles normales et écoles supérieures est déléguée à l'emploi d'institutrice adjointe à l'Ecole Supérieure de Gourdon.

Boy-Scouts Cadurciens

En raison du deuil récent qui vient de frapper si cruellement la famille du sympathique et dévoué président M. Bergon, la réunion des boys-scouts qui devait avoir lieu le samedi 8 octobre, a été reportée au samedi 15 octobre à 20 heures 15, salle Gabriel-Gibert, Rue Jean-Caviole.

CHRONIQUE SPORTIVE

ECHOS SPORTIFS

L'Aviron a procédé dernièrement à l'élection d'un nouveau vice-président. C'est M. Tourriol, le sympathique chef de bureau de la Préfecture, qui tiendra désormais la 2^e corde du gouvernail de l'Aviron. Félicitations.

Le match de dimanche fournit à Fumat une belle occasion de se produire. Il s'attribua à lui seul la part du nègre en marquant 3 essais sur 4 (1 Combalbert), essais marqués à la suite de passes redoublées de la ligne de 3/4 et des crochets du plus joli style.

Le jeune Astruc qui faisait, dimanche, ses débuts de remplaçant en équipe première comme demi-d'ouverture fit une bonne partie. Avec la vitesse dont il est doué, de l'entraînement et une plus grande habitude des matches, il tiendra sa place très honorablement.

Une équipe de vétérans du rugby serait en formation à l'Aviron. A quand la rencontre ?

L'activité inlassable du nouveau vice-président de la section football — bien secondé par son Comité technique — a réussi à mettre sur pied une équipe qui, dans quelque temps, après de légères retouches, mènera loin les couleurs de l'Aviron. Et le public cadurcien ne ménagera pas les encouragements à tous, dirigeants et équipiers.

C'est M. Puech, l'International bien connu des Cadurciens, qui représentera l'A. C. au Comité des Pyrénées. Les intérêts de notre société doyenne ne pouvaient être mis en de meilleures mains.

Que pensez-vous du résultat du match de l'équipe 2^e de l'A. C. à Souillac. Pas mal du tout, n'est-ce pas ? Et il y a des réserves à l'Aviron, vous les verrez d'ailleurs évoluer dimanche prochain !

On annonce une brillante rentrée au C. C. C. Il paraîtrait, en effet, qu'un ex-talonneur du C. C. A. Bristive viendrait désormais ratisser la balle pour le Quinze Rouge et Noir.

AVIRON CADURCIEN

C'est par erreur que nous avons indiqué la date de la fête de l'A. C. au dimanche 13 novembre.

Elle aura lieu le samedi 19 novembre à neuf heures très précises du soir, dans la superbe salle du Palais des Fêtes à Cahors.

Dimanche prochain 16 octobre, deux matches sur le Terrain du Stade L. Desprats (île de Cabessut).

Le premier mettra aux prises le deuxième et la troisième équipe de l'A. C. Coup d'envoi à 2 heures.

Le deuxième se disputera entre la 1^{re} équipe du « Levrier Sport Toulousain » avec la 1^{re} équipe de l'A. C. Coup d'envoi à 3 heures 1/2 très précises.

L'A. C., dont de nombreux membres entretiennent des relations très cordiales avec certains équipiers du Stade Toulousain, a été heureux de faire les honneurs de son splendide terrain à des « as » du rugby, cette semaine.

MM. Puech, l'International du S. T. Bergeaud, aussi du S. T. Séménadisse de la Section Burdigalienne, ont visité soigneusement le Stade Desprats et ont félicité chaleureusement l'A. C. d'avoir si bien choisi un terrain aussi parfait tant par son sol élastique et bien herbé, que par son cadre vraiment unique.

Il ne serait pas impossible qu'avant la fin de la saison, l'A. C. reçoive à l'île de Cabessut quelque grande et célèbre équipe au complet en match amical.

Nos jeunes équipiers termineraient ainsi une saison, qui s'annonce de plus en plus brillante et fructueuse, par une rencontre sensationnelle, qui amènerait une affluence énorme de spectateurs sur les touches.

Les réunions d'entraînement auront lieu au Palais des Fêtes, pour la 1^{re} équipe, le mercredi soir de 5 heures 1/2 à 7 heures, et pour les deuxième et troisième équipes le même jour de 8 heures 1/2 à 10 heures.

Les séances du Comité technique qui avaient lieu précédemment le jeudi au Siège social à 8 h. 1/2, auront lieu désormais le mercredi au même lieu et à la même heure.

Les équipes qui matcheront à Cahors devront se rendre sur le terrain du Stade Desprats le dimanche matin à 9 heures très précises.

Le Comité.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Samedi soir, 8 courant, au départ du second express, de nombreux sportifs se pressaient à la gare pour encourager une dernière fois les vaillants équipiers « rouge et noir » qui se rendaient à Saint-Junien pour y rencontrer le quinze premier de l'Union Sportive (1^{re} série). Nos courageux athlètes Cadurciens n'ont pas trompé les espérances que l'on fondait sur eux et surent tenir tête vaillamment à la phalange d'excellents joueurs qui composaient le puissant team premier de l'U. S.

La partie fut menée très rapidement et

agrementée par du jeu ouvert de belle facture. Saint-Junien réussit, malgré l'énergique défense des nôtres, deux essais en mauvaise position non transformés. Dupouy, capitaine du C. C. C., tenta avec succès à plus de 40 mètres un drop magnifique qui fut vigoureusement applaudi.

Toutes nos lignes sont à féliciter pour le jeu fourni durant les 80 minutes ; la mêlée s'effectuait avec ensemble et la touche courte donne souvent à nos joueurs de nombreuses occasions de départ très droites. Beaucoup de progrès ont été faits en ces derniers temps par le quinze du C. C. C. dont les lignes arrières, avec Cazeaux, Chomel, Dupouy et Labro savent conduire des attaques très savantes, tout en se tenant toujours sur une judicieuse défensive.

Bravo, nos diables rouges ! Vous avez tenu en respect une de nos premières équipes de première série. Souvenez-vous de l'ascendancy qui vous fut fait à Limoges par les sportifs de cette ville, vous acclamant en foule à la gare.

Vous continuerez, nous en sommes certains, à porter toujours plus loin et d'une façon toujours aussi belle la magnifique renommée sportive que vous avez su faire à notre chère ville de Cahors.

La deuxième équipe du C. C. C. a beaucoup à faire pour se maintenir à la classe de son aînée. Dimanche, elle fournit à Périgueux une partie quelque peu décevante où les exploits individuels ne furent pas rares, mais où le manque de cohésion, de discipline, d'entraînement se firent cruellement sentir. Il est vrai que les jeunes du C. C. C. avaient affaire à forte partie en rencontrant sur son terrain l'équipe réserve du C. O. de Périgueux, qui est, tout comme l'U. S. de St-Junien, de première série. Les joueurs de l'équipe (2) auront à cœur de venger leur défaite de dimanche dernier et pour ce s'entraîneront sérieusement et régulièrement.

L'équipe III s'était rendue à Septfonds pour y entraîner l'équipe première du Sporting-Club-Septfonds, en vue de son match du dimanche 16 contre l'U. S. Montalbanaise. Les benjamins du C. C. C. forment une excellente pépinière de joueurs qui feront sûrement parler d'eux.

Dimanche 16 courant, l'équipe première rencontrera sur son terrain du Parc des Sports, à 14 heures précises, l'équipe première du C. A. Capdenacois. Cette partie sera très certainement fort intéressante, aussi les Cadurciens sportifs se presseront-ils autour des touches du terrain des Plaines pour y applaudir nos vaillants joueurs.

L'équipe II se déplacera à Capdenac pour y rencontrer l'équipe correspondante du C. C. A. Capdenacois.

Les équipes III et IV se rencontreront à 13 heures 15, au Parc des Sports en partie d'entraînement. La première mi-temps sera jouée avant le match de Capdenac et la seconde à 16 heures précises.

Le vol de bijoux

L'instruction de cette affaire continue chaque jour, et chaque jour apporte un fait nouveau, c'est à dire, amène devant le sympathique juge d'instruction un client nouveau.

De temps en temps, Combebias indique qu'il a vendu ou cédé des bijoux à des amis qui les ont achetés ou acceptés.

C'est ainsi que le juge d'instruction a fait appeler un jeune homme, employé à Paris, actuellement en congé à Cahors où sa famille habite, rue Bouscarat, n° 10, et lui a demandé s'il n'avait pas reçu de bijoux de Combebias.

L'aveu fut formel : le jeune homme reconnut avoir rencontré chez lui, Combebias qui, aimablement, lui offrit divers bijoux. De bonne foi, il les prit. Mais lorsqu'il apprit l'arrestation de Combebias, le jeune homme prit peur et se débarrassa des bijoux. Il les jeta dans le Lot, au lieu de se rendre au bureau de police pour rapporter les bijoux.

Inculpé à paru de bonne foi : il a été laissé en liberté provisoire.

D'autre part, la femme du photographe Monchan est également inculpée de recel.

Mais l'instruction de cette affaire du vol de bijoux ne paraît pas être à sa fin.

Est-ce qu'une enquête sur la rixe qui a eu lieu lundi soir ne serait pas susceptible d'apporter des révélations ?

Pauvre fille !

Mardi soir, vers 10 heures, une jeune fille nommée Mongrelet, originaire de Lamadeleine (près Cahors) était amenée au Commissariat de police. Elle était sans ressources et dans une tenue presque misérable.

Elle avait été hébergée par une famille compatissante mais qui ne pouvait se charger de la garder.

Renseignements pris, cette jeune fille âgée de 19 ans, quitte sa famille et vagabonde.

Elle a été conduite à l'hôpital par les soins de la police.

Incendie volontaire et vandalisme

Le Panquet de Cahors s'est transporté mercredi soir à Lasbougues (commune de Bagat) pour enquêter au sujet d'un incendie volontaire.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, le feu prit dans une grange appartenant aux époux Camus, propriétaires.

En dépit des efforts des voisins, tout fut détruit : la grange était pleine de foin et de fourrage.

Mais les époux Camus furent vivement émus quand pénétrant dans un immeuble situé non loin de la grange, ils constatèrent que le robinet de vin était ouvert et que presque tout le vin était répandu sur le sol.

Au cours de son enquête, le Panquet interrogea un oncle des époux Camus, le nommé Amadiou, âgé de 77 ans, propriétaire à Bovila (commune de Fargues) et ne tarda pas à le mettre en état d'arrestation.

Amadiou était en mauvais termes avec ses neveux : il aurait voulu se venger d'eux. Il nie toutes charges.

Les pertes subies par les époux Camus s'élevaient à plus de 15.000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

Amadiou a été écroué à la prison de Cahors.

Rixe

Ainsi que nous le relations dans notre dernier numéro, la rixe qui a eu lieu lundi soir à 10 heures, dans la rue Nationale, à 11 heures dans la rue Fondue-Basse, n'a pas été... banale.

Ce fut une vraie bataille d'apaches : matraques, tisonnier, couteaux, ont été mis en jeu : il est même certain qu'un des individus étendu sur le sol, a été frappé d'un coup de pied formidable sur le front, ce qui a provoqué une blessure béante qui aurait pu entraîner de graves conséquences.

L'état de Doumerc tenancier de la maison n° 20 de la rue Bouscarat reste grave.

Qui a frappé Doumerc ? Lui-même interrogé par M. le Commissaire de police n'a pu donner d'indications précises. Il ne se souvient de rien, puisqu'aussi bien il était dans un état complet d'ébriété dans la soirée de lundi.

Presque tous les batailleurs eurent leur part de horions : la dame N... à un œil poché ; le jeune fils Rigal a également un œil au beurre noir ; Baqué à la tête en capilotade et la figure copieusement amochée. Doumerc, nous l'avons dit est gravement touché : il en gardera des restes, pendant longtemps. La fille Doumerc a connu l'humidité de la paille du violon et pourra conserver quelques douleurs rhumatismales dans les reins. Le jeune Deltier s'en est sorti sans une égratignure.

Mais on dit que cette rixe se compliquera de révélations au sujet de diverses affaires graveuses qui ont eu lieu et qui n'ont pas été débrouillées.

Il serait temps qu'un peu de nettoyage ait lieu : on ne saurait tolérer plus longtemps des scandales tels que celui qui s'est produit lundi soir.

En attendant, la maison de tolérance n° 20 a été fermée.

Une pocharde

Avant-hier, une femme habitant Cahors avait goûté le vin nouveau et avait fait grandement honneur à la bouteille.

Quand elle eut bu son saoul, elle commença à divaguer, à zigzaguer. Elle se rendit à la gendarmerie. Or, il paraît que cette femme n'aime pas les gendarmes. Elle le leur déclara nettement en des termes qui firent rougir les gendarmes.

Ceux-ci voulurent la faire taire : peine inutile. Alors, ils saisirent la pocharde et la conduisirent au violon municipal où elle s'endormit d'un profond sommeil.

Procès-verbal a été dressé contre la pocharde.

Incendie volontaire et vandalisme

Le Panquet de Cahors s'est transporté mercredi soir à Lasbougues (commune de Bagat) pour enquêter au sujet d'un incendie volontaire.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, le feu prit dans une grange appartenant aux époux Camus, propriétaires.

En dépit des efforts des voisins, tout fut détruit : la grange était pleine de foin et de fourrage.

Mais les époux Camus furent vivement émus quand pénétrant dans un immeuble situé non loin de la grange, ils constatèrent que le robinet de vin était ouvert et que presque tout le vin était répandu sur le sol.

Au cours de son enquête, le Panquet interrogea un oncle des époux Camus, le nommé Amadiou, âgé de 77 ans, propriétaire à Bovila (commune de Fargues) et ne tarda pas à le mettre en état d'arrestation.

Amadiou était en mauvais termes avec ses neveux : il aurait voulu se venger d'eux. Il nie toutes charges.

Les pertes subies par les époux Camus s'élevaient à plus de 15.000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

Amadiou a été écroué à la prison de Cahors.

Incendie volontaire et vandalisme

Le Panquet de Cahors s'est transporté mercredi soir à Lasbougues (commune de Bagat) pour enquêter au sujet d'un incendie volontaire.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, le feu prit dans une grange appartenant aux époux Camus, propriétaires.

En dépit des efforts des voisins, tout fut détruit : la grange était pleine de foin et de fourrage.

Mais les époux Camus furent vivement émus quand pénétrant dans un immeuble situé non loin de la grange, ils constatèrent que le robinet de vin était ouvert et que presque tout le vin était répandu sur le sol.

Au cours de son enquête, le Panquet interrogea un oncle des époux Camus, le nommé Amadiou, âgé de 77 ans, propriétaire à Bovila (commune de Fargues) et ne tarda pas à le mettre en état d'arrestation.

Amadiou était en mauvais termes avec ses neveux : il aurait voulu se venger d'eux. Il nie toutes charges.

Les pertes subies par les époux Camus s'élevaient à plus de 15.000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

Amadiou a été écroué à la prison de Cahors.

NON, MADAME !

Non, Madame !... vous aurez beau tricher, grâce à certains produits, vous n'obtiendrez jamais ce teint clair et vil qui vous fait envie si vous ne commencez pas par vous assurer un organisme digeste impeccable. Et c'est pourquoi déjà nombre de jolies femmes font, de temps à autre, une cure avec l'eau **Saint-Martial**, laxative et dépurative, qu'elles ont surnommée l'eau de santé, l'eau de jeunesse.

En vente dans toutes les pharmacies.

Agent à Cahors : M. Paul ORLIAC, Pharmacie Normale.

THEATRE DE CAHORS

Lundi, 24 octobre, au théâtre de Cahors, représentation de

PHI-PHI

PALAIS DES FÊTES

Au Palais des Fêtes, sera déroulé, Samedi, Dimanche et Lundi, le **seul film officiel** du fameux match de boxe

Carpentier-Dempsey

Ce film obtient partout un succès considérable.

Grand Orchestre

Pour Jeudi, en matinée et en soirée, en représentation :

Capitaine Fracasse

Notre nouveau feuilleton

Nous publierons prochainement

LES ROQUEVILLARD

un des romans les plus passionnants de Henry Bordeaux, de l'Académie Française.

Auparavant, pour donner satisfaction à des demandes répétées, nous commençons aujourd'hui la publication d'un petit roman de notre compatriote Jean Barancy.

POUR ÊTRE BELLE

Albas

Forté commotion. — A la suite d'un violent orage qui s'est brusquement déchaîné lundi soir, vers 18 heures, le jeune Bouyé, âgé de 13 ans à peine, reçut une forte commotion, qui l'étendit dans le fossé de la route.

Sa mère se porta à son secours, et ce n'est qu'après quatre heures d'efforts et de soins apportés par le docteur Vidal, de Luzech, que l'enfant put reprendre connaissance. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Figeac

Cours gratuits de dessin. — A partir du 14 octobre courant les cours gratuits de dessin seront réouverts les mercredi et vendredi de chaque semaine.

Ils auront lieu dans une salle du château de Balné, de 8 à 10 heures du soir.

Conseil d'arrondissement. — La réunion du Conseil d'arrondissement a eu lieu mardi dernier à la sous-préfecture.

Cette assemblée, après avoir procédé au sous-répartition de la contribution personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, a émis le vœu suivant :

Le Conseil d'arrondissement, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu que l'Administration des Contributions Indirectes, en vue de la prochaine campagne de distillation des vins, fruits, etc., se préoccupe de prendre auprès de chaque municipalité, son avis sur les modifications à apporter au régime actuel et tienne compte, dans la plus large mesure possible, des besoins locaux pour la création de nouveaux ateliers de distillation pouvant répondre à la commodité des différents intéressés.

EAU SAINT-MARTIAL

Laxative-Dépurative

A. DELPUECH, à Figeac

Cajarc

La foire. — La foire de Cajarc qui le matin s'annonçait quelconque a pris de l'extension dans l'après-midi et donné lieu à de nombreuses transactions, notamment sur les bestiaux à des prix variables.

Les veaux ont été surtout enlevés.

Il est regrettable que le faible poids que doivent supporter les ponts suspendus de Cajarc et de Gaillac, empêchent aux camions automobiles de venir dans notre

localité, sans faire un trajet qui se traduit à l'aller et au retour par 40 kilomètres et augmente considérablement les prix de transport.

Nous espérons que le Conseil général voudra bien comprendre ces points dans ceux qui doivent être renforcés, surtout celui de Cajarc, auquel le département de l'Aveyron est intéressé.

Il serait bon de provoquer une entente interdépartementale à ce sujet. C'est à quoi a déjà pensé le conseiller général du canton de Cajarc, le dévoué docteur Larnaud.

Espérons qu'on s'occupera à Cahors et à Rodez de cette importante question.

Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains : Pas de blé, ni d'orge ; avoine, 60 fr. les 100 kilos ; maïs, 55 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 40 fr. les 100 kilos ; châtaignes, 30 fr. l'hectolitre.

Foin : Boule de travail, de 3 à 4.000 francs la paire ; vaches de 2 à 3.000 fr. ; bouvillons, de 1.200 à 1.800 fr.

Viande de boucherie : Boeuf, 110 fr. les 50 kilos ; veau, de 3,50 à 4 fr. le kilo ; mouton, de 2,40 à 2 fr. 75.

Marché : Œufs, 6 fr. la douzaine ; beurre, 5 fr. le 1/2 kilo ; fromages, 5 fr. le cent ; poules, 3 fr. la livre ; lapin domestique, 1 fr. 50 ; lapin de garenne, 4 fr. ; perdreaux, 4 fr. pièce ; oies à engraisser, 48 fr. la paire.

Le Bourg

Beau coup de fusil. — Des chasseurs du Bourg ont forcé un grand-duc à descendre, à la suite d'une blessure à l'aile. Cet oiseau, d'une rare beauté, mesure 1 m. 62 d'envergure.

Brengues

Médaille militaire. — La Médaille militaire vient d'être attribuée, à titre posthume, à la mémoire du soldat Jérémie-Charles Carbonel, de notre commune, mort pour la France.

Le texte de la citation qui, au *Journal Officiel*, accompagne la décoration est ainsi conçu :

« Brave soldat, glorieusement tué pour la France le 28 avril 1915, au bois des Chevaliers, en accomplissant tout son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Gourdon

Conseil d'arrondissement (2e partie de 1921). — Lundi 10 octobre, à 10 h. 1/2, le Conseil d'arrondissement de Gourdon s'est réuni à la sous-préfecture pour la tenue de la deuxième partie de la session de 1921.

Étaient présents : MM. Davidou, Mazet, Mespoulet, Besse et Laquize.

Excusés : MM. de Camy, Chassaing, Delbous et Bergerol.

M. le sous-préfet assiste à la séance.

Le Conseil procède au sous-répartition entre les communes de l'arrondissement pour 1922 du principal des contributions personnelles-mobilières et des portes et fenêtres.

Le Conseil après avoir délibéré adopte : 1° le projet n° 2 pour la contribution personnelle-mobilière d'après le montant des valeurs locatives d'habitations impossibles ; 2° le projet n° 2 pour la contribution des portes et fenêtres (au centime le franc du produit des taxes).

Divers vœux ont été ensuite votés.

Audience correctionnelle du 11 octobre. — Fournié Auguste, 29 ans, a Gramat, a été condamné pour infraction à la police des chemins de fer à 16 francs d'amende.

— Djean Catherine, veuve Larnaudie, 51 ans, ménagère à Gramat, pour vol de numéraires, à 3 mois d'emprisonnement par défaut.

— 50 francs d'amende à M... Julie, épouse B..., et René C..., pour adultère et complicité.

— Westermann Louis, 46 ans, nomade, et Isabelle Bru, 32 ans, chaisière ambulante, ont été condamnés pour coups et blessures réciproques, l'un à 50 francs d'amende, la dernière a été acquittée.

Conseil d'arrondissement. — C'est le 10 octobre dernier, à 10 h. 1/2 du matin, qu'a eu lieu la Sous-Préfecture la session du 1921 (2e partie) du Conseil d'arrondissement.

Salviac

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Irène Vergnes, de Salviac, élève de l'école supérieure de jeunes filles de Gourdon, vient d'être reçue aux examens du brevet élémentaire de la session d'octobre.

— M. Fernand Lugol, fils de notre sympathique directeur de l'école primaire de Salviac, vient d'être nommé professeur d'école normale à Bourges.

— M. Emile Gerbus, fils de l'estimé propriétaire des Cardenals, près Salviac, vient d'être nommé délégué dans les fonctions de professeur à l'école primaire supérieure d'Alais (Gard).

A nos chers morts. — Nous enregistrons avec plaisir que le monument aux morts de la commune d'ont l'inauguration eut lieu à Salviac le 4 septembre, est depuis lors leuré de fleurs automobiles par des mains pieuses qui ne se lassent pas d'ap-

porter fleurs et couronnes, sur le socle de la statue.

Nous souhaitons que ces actes de respect envers nos chers morts consacrent une coutume qui se perpétuera à travers les âges.

Le Vigan

Dimanche prochain aura lieu au Vigan, la fête patronale de cette localité.

Elle s'annonce comme devant être très brillante.

Le programme est des plus alléchants et donne satisfaction aux plus difficiles.

Gourdon ne manquera pas de s'y rendre en masse comme tous les ans. Des services de voitures permettront à tous de profiter de cette belle fête, la dernière de notre région.

Tous les environs profiteront également du beau temps, pour visiter cette charmante et coquette localité qui paraît n'être qu'un faubourg de Gourdon.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LA QUESTION SILESIENNE

Le Cabinet boche s'en irait

De Berlin : La démission du Cabinet n'est pas proclamée officiellement, mais tout fait prévoir qu'elle sera aussitôt l'arrivée, à Berlin, de la communication officielle décidant du sort de la Haute-Silésie.

L'agitation allemande

La situation intérieure est fébrile en Haute-Silésie. Les troupes nationalistes se préparent à l'action. D'un autre côté la propagande communiste dans les districts industriels et miniers s'intensifie de jour en jour et on peut prévoir de nombreux incidents.

On fait ressortir à Berlin que, pendant les jours de son agonie, le Cabinet Wirth n'aurait probablement pas l'autorité nécessaire pour enrayer le mouvement.

Il est presque impossible de dire, actuellement, quel sera le gouvernement de demain.

Le Vorwärts et la Freiheit s'opposent énergiquement à ceux qui exigent la démission du Cabinet Wirth.

La question irlandaise

Le New-York Sun déclare tenir des milieux irlandais, à New-York, que les députés Sinn-Féin, à la Conférence de Londres, sont disposés à accepter, finalement, leur entrée dans la confédération britannique, en adoptant le statut du Canada.

Toutefois cette concession ne serait faite qu'à condition que soit reconnu le principe d'indivisibilité de l'Irlande.

Le chômage aux E.-U.

De New-York : M. Hoover, secrétaire du commerce, a déclaré à la Conférence Nationale du Chômage que, sur 5 millions de chômeurs, 1 million seulement ont besoin de secours immédiatement. Il a exprimé l'avis que la situation est un peu meilleure.

Mort du sénateur Knox

De Washington : Le sénateur Knox est décédé subitement hier soir foudroyé par l'apoplexie. Le leader du parti républicain fut un violent adversaire du Président Wilson, du traité de paix et de la Ligue des Nations.

Grèce et Angleterre

De Londres : Un silence complet est gardé au sujet de l'entrevue qui eut lieu, à Athènes, entre lord Granville et Gounaris. Le bruit court pourtant qu'on y a traité de la visite prochaine à Londres de Gounaris et des pourparlers de paix. On croit également que lord Granville a discuté la proposition tendant à l'achat par des financiers anglais du monopole des tabacs en Grèce.

AGENTS DEMANDES partout pour campagne produits vétérinaires et agricoles. Convientrait même à mutilé de guerre, 25 à 30 fr. par jour à gagner toute l'année. Ecrire à **Mrs. CHAUVEAU-DIXNEUF & Fils**, à la SÉGUINÈRE (Maine-et-Loire).

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.

REMERCIEMENTS

Madame AVERSA, née MALINGONICO, Madame René VERNET, née MALINGONICO.

Monsieur René VERNET, surnuméraire des Contributions Indirectes, Les familles AVERSA, BOURGNOU, PÉLISSIS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Germaine MALINGONICO

Transport des Soldats morts pour la France, de et pour toutes directions. Une voiture automobile de touristes transporte les personnes accompagnant et a en remorque une motopompe dans laquelle reposent les corps. PRIX MODÈRE

Paul Waroquier, 8, rue Gambetta, à Fourmies

Téléphone : 56 (NORD)

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE

PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20

TOULOUSE, Tél. 14/70.

Mesdames

POUR VOS RÉPARATIONS & TRANSFORMATIONS DE FOURRURES

Adressez-vous chez Mme BARDY

15, rue Blanqui

A VENDRE

IMPORTANT FONDS

de carrosserie, forge, charrognage

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

à ALBAS

PROPRIÉTÉ DE 12 HECTARES D'UN SEUL TENANT

A proximité du Lot

Vignes, terres labourables de 1^{er} ordre

S'adr. à H. MONVILLE, à ALBAS (Lot)

A VENDRE

Une maison à 2 étages et terrasse

Grange, cour avec hangar prêt et jardin avec puits

S'adresser à M. RIGAL Louis, à Flagnac, commune de Pradines.

MAISON DE TISSUS EN GROS

demande VOYAGEUR RÉGIONAL, actif, ayant clientèle. Offres détaillées avec présentations et références à **BOURLA**, 20, R. du Sentier, PARIS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 octobre 1921.

Le marché en Banque encore lourd au début de la séance s'est sensiblement raffermi en fin de Bourse sur l'arrêt des ventes de Londres. Au Parquet on s'est maintenu un peu au-dessus des cours de la veille. Les changes ont été plus fermes et nos rentes françaises plus calmes. 3 0/0 55,65.

Les Banques sont irrégulières : la Paris 1.226, Union Parisienne 807, Lyonnais 1.047, Société Générale 708.

Valeurs de navigations plus calmes : Chargeurs Réunis 532, Transatlantique 245, Suez 5.850.

Cuprifères lourdes : Rio 1.465, Tanganyika 69.

Industrielles russes soutenues : Naphté 315, Bakon 2.380, Lianosoff 394, Platine 600, North Caucasian 56,75.

Les pétrolifères sont en reprise sur les rachats du découvert : Eagle 209, Shell 242, Royal-Dutch 19.100, Omnium des pétroles 484.

Caoutchoutières assez bien tenues dans l'ensemble : Financière 105,50, Padang 103,50, Malacca 102.

La de Beers s'améliore à 606.

Mines d'or plus lourdes : Rand mines 117,50, Crown mines 103,50.

En valeurs diverses, formelles des Sucrieries d'Égypte à 695 et de la Say ordinaire à 1.319, Penarroya, Kuhlmann, Thomson demeurent lourdes aux cours respectifs de 1.005, 542 et 834.

Pour être Belle

PAR

Jean BARANCY

I

Soudain la porte de la salle basse s'ouvrit, et un vieux paysan parut sur le seuil, scrutant du regard le lointain du chemin.

— Bellotte ! cria-t-il ; eh ! Bellotte !

— Bien sûr que notre Bellotte n'est point par là, dit, en regardant à son tour, une bonne vieille qui s'était approchée de lui.

— Où peut-elle être allée, la machine ?

— Chez la mère à Cyprien, je gage. Le garçon est parti de bonne heure avec les camarades pour le conseil de révision et...

— Elle pourrait toujours bien prévenir, interrompit-il.

— Peuh ! fit-elle, pour aller là !

Et elle désigna du geste une maisonnette contre laquelle grimpaient déjà de fines tiges de glycines et dont la façade était ornée de cette enseigne : « Cyprien Pradol, sabotier-gaiochier ».

Le bonhomme sourit et, pendant quelques instants, tous deux gardèrent

leur yeux fixés sur la jolie maisonnette dont l'enseigne disparaissait aux regards lorsque avril, moins nouveau, aurait fait grandir les feuilles naissantes.

— Si Cyprien est reconnu bon pour le service, dit la vieille après un silence, je serai contente, à cause que notre Bellotte, étant trop jeune pour l'épouser maintenant, j'aimerais mieux qu'il passât trois ans loin d'ici. Ça n'est pas toujours prudent, sais-tu, de laisser se voir à leur gré deux promis aussi gentils. Ce qui me fait plaisir, en regardant cette maison, c'est de penser qu'elle sera un jour à notre petite fille. Une maison si bien montée ! Et puis, ça sera quasiment comme si nous la gardions avec nous, étant si proche.

— Oui, répondit-il, un fameux parti, ma femme, que ce Cyprien Pradol !

— Certes ! Quand il sera au régiment, sa clientèle n'en diminuera pas pour cela, car son frère restera toujours, lui et, encore qu'il soit si petit, c'est un fin ouvrier. Quel brave garçon, dis ? S'il n'a pas d'esprit, il a du cœur et de la vaillance... ça compense.

— C'est drôle, hein, reprit-il, qu'il soit aussi adroit de ses mains, en ayant si peu de jugeote. Il faut vraiment le voir travailler pour le croire. Mais voilà que nous bavardons sans rime ni raison. Au lieu de ça, nous ferions mieux, toi d'aller chercher Bellotte afin qu'elle conduise la Rousse au pâquis, et moi d'aller terminer

mon poulailler. Va donc, ma bonne femme, va.

Il ne fallait pas longtemps pour atteindre la maisonnette de Cyprien, et la mère Cajars y arriva en moins de trois minutes, mais au moment d'y entrer, elle écouta si elle n'entendait pas la voix de sa petite-fille.

Tout était silencieux, et, étonnée, elle regarda par la croisée large ouverte au rayon du soleil, mais elle ne vit, dans la chambre spacieuse servant d'atelier, qu'un homme tournant le dos au jour et en ce moment occupé à ranger, les uns à côté des autres, sur les planches, les galoches bien cirées et les sabots ornés de clous en cuivre.

Il ne remarqua donc pas la tête curieuse qui s'avancait au-dessus des pots de basilic et, tranquillement, il continua sa besogne.

— Hé ! Césaire ! appela la vieille.

Aussitôt l'homme se retourna, et, dans la surprise de cet appel inattendu, laissa tomber le sabot qu'il tenait à la main.

— Grand poltron, va ! fit-elle ; est-ce que tu ne me reconnais pas ? Eh bien, alors ? ris donc un peu pour voir. Et continue ce que tu as à faire ; je ne suis pas venue pour te déranger, mais pour chercher Bellotte ; n'est-elle pas venue ?

— Oui bien, répondit-il ; elle est venue.

Il n'ajouta pas autre chose et, sans plus accorder d'attention à la mère Cajars, reprit son travail. Elle ne s'en formalisa pas, car, à de rares

exceptions, il était toujours ainsi, sans lumière dans le regard, sans paroles sur les lèvres, et bien probablement aussi, sans pensées dans la tête, en sorte que les gens de Caprines connaissaient peut-être moins son nom de Césaire que le qualificatif sous lequel on le désignait : « l'Idiot », ou, plus couramment, « le Pépiot ».

Ayant rangé ses sabots, il s'assit.

Mère Cajars le regarda pendant un instant s'installer et manier le morceau de bois encore informe qui prendrait bientôt tournure, et si elle ne s'étonna pas de son mutisme, du moins s'étonna-t-elle, comme toujours d'ailleurs, de sa dextérité et de son adresse.

Bellotte est-elle sortie avec ta mère ? reprit-elle après une pause. Sais-tu où elles sont allées ?

Il ne répondit pas ; et la paysanne, désespérant d'obtenir le moindre renseignement, soupira en le regardant.

— Je disais tout à l'heure à mon vieux, continua-t-elle, que si ton frère partait soldat, sa clientèle n'en diminuerait pas pour cela, car tu es un bon ouvrier, mais tout de même, mon pauvre gars, de bien tourner les sabots ne suffit pas, il faut encore savoir parler et, du train dont tu y vas, vrai, tu désapprendras complètement.

— Mère sait parler, répliqua-t-il.

— Elle le fera pour toi ; c'est ce que tu veux dire, n'est-ce pas ?

Il approuva d'un clignement des yeux.

— Bon ! reprit-elle en riant ; tu

n'es peut-être pas si bête que tu en as l'air, et j'aime mieux cela. C'est donc ta mère qui recevra les clients et c'est toi qui travailleras pour eux de façon à n'en pas perdre jusqu'à un retour de Cyprien, car il serait fâché, et tu ne veux pas qu'il ait de la peine, pas vrai ?

— Non ! oh ! non ! s'écria-t-il, mon Cyprien n'aura pas de peine, je ne le veux pas.

Mère Cajars allongea le bras, et comme Césaire était tout près de la croisée, elle lui tapa sur l'épaule.

— Tu as un brave cœur, lui dit-elle, et le cœur, ça remplace avantageusement l'esprit quelquefois.

« Au revoir fiston » ; si tu voyais passer Bellotte, dis-lui que je l'attends et de se hâter. Tu viens de prononcer une longue phrase. Quelques mots de plus ne t'épuiseraient pas.

Elle le railait un peu, mais sans méchanceté, car le malheureux garçon lui faisait toujours pitié.

Elle le quitta et revint sur ses pas à travers la sente fleurie.

Soudain elle s'arrêta, prêta l'oreille et se retourna. Césaire chantait en travaillant :

Hé là ! hé là ! Viens-t'en donc, bergère ! Dans le chemin vert conduis ton mouton ; N'y a pas de loup parmi les bruyères, N'y a point de loup, mais un beau garçon !

La voix de Césaire était juste et bien timbrée, mais dolente, et la vieille paysanne en éprouva un sentiment de malaise.

Tout à coup, une voix claire et moqueuse répéta les dernières paroles

du chant du sabotier s'arrêta brusquement, un pli se creusa entre ses deux sourcils, et le regard assombri il reprit sa besogne un instant interrompue, tandis qu'une jeune fille, après lui avoir lancé une apostrophe qu'il ne comprit pas, se mettait à courir après mère Cajars dans le petit chemin où elle s'était engagée.

— Attends-moi donc, grand-mère, je te rattrape !

Et Bellotte, (1) courant et riant, fut en un clin d'œil auprès de la bonne femme.

Elle était charmante. Toute mignonne, frêle, délicate, brune de cheveux et de teint, avec les lèvres rouges comme les fraises des bois, le nez fin et des yeux ensoleillés, à la fois hardis et ingénus.

— D'où viens-tu donc ? lui demanda mère Cajars, je t'ai demandée à Césaire et il n'a pas su me dire où je te trouverais.

— Peuh ! fit-elle avec un léger haussement d'épaules. A qui l'adresses-tu ? Sait-il jamais quelque chose, le pauvre ?

— Je croyais que tu étais avec sa mère.

— Justement. Même il nous a vus partir ensemble, mais il ne se souvient de rien, la preuve...

Et, ralentissant son pas, elle marcha posément, sans plus rien dire, tête baissée, tortillant dans ses doigts une tige de menthe qu'elle venait de cueillir.

(1) Diminutif d'Isabelle.